Comment élit-on le président de la République ?

Isoloir
Pour le secret du vote, l'électeur doit choisir son bulletin dans l'isoloir puis le glisser dans une enveloppe.

Électeur
Il doit glisser son enveloppe dans l'urne et signer le registre.

Président et assesseurs
Ils vérifient que le vote n'a pas été faussé.

Bulletins de vote
L'électeur doit prendre un bulletin sur chaque pile.

Urne

Liste électorale

Carte d'électeur (ou carte d'identité)
Pour être électeur, il faut :
- avoir 18 ans au moins
- être de nationalité française
- être inscrit sur les listes électorales.

Bureau de vote

1ER TOUR

Chaque Français choisit un candidat parmi tous ceux qui se présentent.

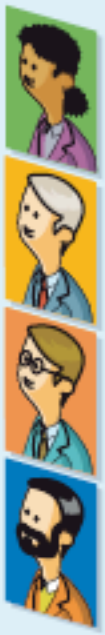

Si un candidat obtient plus de 50 % des voix, il est élu dès le 1er tour. Sinon, il faut organiser un 2d tour, 15 jours plus tard.

2D TOUR

Il ne reste que les 2 candidats arrivés en tête. Chaque Français choisit un candidat parmi eux.

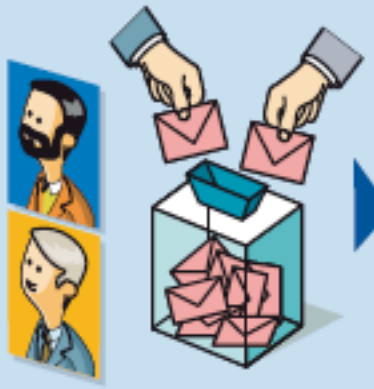

Le candidat qui a recueilli le plus de voix est élu président de la République.

À RETENIR

1. **Le président de la République est élu pour 5 ans au suffrage universel direct.**
2. **Pour être candidat, il faut être français, avoir au moins 18 ans, ne jamais avoir été condamné et recueillir 500 signatures d'élus (maires, députés, sénateurs…).**
3. **Les 2 candidats arrivés en tête au 1er tour participent au 2d tour, 15 jours plus tard. Celui qui obtient le plus de voix est alors élu.**
4. **Voter est un droit mais aussi un devoir pour tout citoyen.**

Assesseur (ici) : assistant du président du bureau de vote.
Faussé : rendu faux.
Suffrage universel direct (ici) : par tous les Français de 18 ans au moins qui peuvent voter.